



Aubervilliers, le 21 août 2015

Construction illégale d'un mur de séparation à Beït Jala (Palestine) : le Maire Pascal Beaudet adresse un courrier à Laurent Fabius, Ministre des affaires étrangères et du développement international.

Monsieur le Ministre, Excellence,

Depuis 1997 Aubervilliers est jumelée à la Municipalité de Beit Jala (district de Bethlehem) en Palestine.

Les services du Consulat Général à Jérusalem sont informés de nos échanges et projets dans les secteurs culturels, sportifs et de jeunesse. A titre d'exemples, le festival culturel pour la paix, annuel, les liens entre nos conseils locaux de la jeunesse, l'appui à l'hôpital de Beit Jala et des échanges entre professionnels du secteur de la santé et du handicap ou encore des rencontres sportives.

Nous avons ainsi bâti des relations humaines très fortes, ce qui se passe à Beit Jala concerne Aubervilliers.

Monsieur le Ministre,

Nous venons de recevoir une lettre de notre collègue le Maire de Beit Jala, accompagnée de quelques photos assez éloquents.

L'affaire du tracé du mur de ségrégation est connue, depuis dix ans elle a fait l'objet de polémiques, de manifestations, de procédures juridiques, de médiatisation. L'armée israélienne voulait séparer le monastère de Crémisan de la ville de Beit Jala, en récupérant au passage des terres situées en zone C, ce qui permettrait semble-t-il d'agrandir les colonies de Ghilo et de Har Ghilo, déjà installées sur le territoire de Beit Jala.

En avril dernier la Cour Suprême d'Israël avait rejeté le tracé de l'armée considérant qu'il n'y avait pas de fondement sécuritaire à ce tracé. Nous avons soufflé de soulagement mais c'était un coup dur qui se préparait : en juillet la même Cour a approuvé un tracé qui, ne séparant pas le corps du monastère, coupe de Beit Jala tout un secteur d'oliviers très productifs, l'huile d'olive de Beit Jala étant le produit emblématique de cette commune comme l'est le vin du Crémisan, le plus connu des vins palestiniens.

Au-delà de la dimension symbolique et patrimoniale de cette vallée d'oliviers, cette décision a aussi des conséquences humaines et économiques fortes : ce sont 58 familles de Beit Jala qui sont ainsi touchées par le tracé du mur.

La coordination européenne en Palestine a pris une position claire de condamnation de la décision et rappelé que le mur lui-même est illégal au regard du droit international.

Moi-même j'ai adressé une lettre de protestation à l'Ambassadeur d'Israël en France.

Mais depuis le 17 août, sans en informer les propriétaires ni la Municipalité, les bulldozers et l'armée sont passés à l'exécution du plan : des oliviers déterrés et coupés, occupation militaire.

Le peuple de Beit Jala et sa Municipalité ont réagi en organisant un rassemblement sur les lieux, une messe et des prières, comme vous pourrez le voir sur les photos reçues.

Monsieur le Ministre,

Nous vous demandons de condamner les agissements de l'armée israélienne à Beit Jala et d'exiger la restitution des terres aux légitimes propriétaires et des indemnités conséquentes à ceux qui ont subi des préjudices.

Je vous remercie et vous prie d'accepter, Monsieur le Ministre, l'expression de la plus haute considération.

Pascal Beudet
Maire d'Aubervilliers
Conseiller départemental de Seine-Saint-Denis
Vice-président de Plaine Commune